

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00463

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIÉTAIRES AU TITRE DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT PRIVÉ ANCIEN - GESTION TRANSITOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Luc BASSON, M. Cyril BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Andonella FLECHET, M. Pascal GONON, M. Robert KARULAK, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL, M. Nora BERROUKECHE, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Martial FAUCHET, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Michel GANDILHON, M. Christian JOUVE, M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Daniel TORGUES, M. Denis BARRIOL, M. Nora BERROUKECHE, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Martial FAUCHET, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Michel GANDILHON, M. Christian JOUVE, M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE LA RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE ANCIEN - GESTION TRANSITOIRE

Par délibération du Bureau métropolitain du 16 mai 2024, Saint-Etienne Métropole a validé la gestion transitoire des interventions d'amélioration de l'habitat privé ancien « en diffus » jusqu'au 31 décembre 2024.

L'intervention de la Métropole est concentrée sur trois thématiques : soutien à la primo-accession dans l'ancien, valorisation des parties communes des copropriétés et appui aux communes dans le traitement de l'habitat indigne.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 4 projets sur les communes de Villars et Saint-Etienne.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 28 666 € pour un montant global de travaux de 98 838 € HT.

Ces projets ont fait l'objet de demandes de subvention signées par les bénéficiaires dans lesquelles sont précisées les modalités de versement des participations financières et les engagements des bénéficiaires.

Les bénéficiaires de la prime accession pourront bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de leurs travaux.

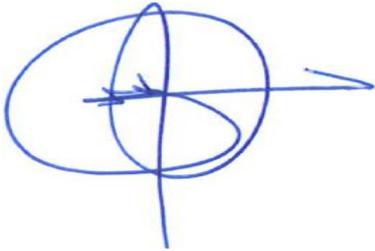
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre de la rénovation de l'habitat privé ancien de Saint-Etienne Métropole pendant la période transitoire ;**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 28 666 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer les pièces afférentes ;**

- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2024 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 204.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE

PROJETS PRESENTES AU TITRE DE LA RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE ANCIEN – GESTION TRANSITOIRE

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Bureau métropolitain du 16 mai 2024 et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants

Thématique	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			% Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux
				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	
Valorisation des parties communes	2024.TRANSITOIRE.001	Le syndicat des copropriétaires de la copropriété du 2 rue de la République représenté par le Cabinet HUMBERT	Saint-Etienne	28 906 €		8 872 €	
Valorisation des parties communes	2024.TRANSITOIRE.002	Le syndicat des copropriétaires de la copropriété du 4 rue Buisson représenté par CITYA-CHEYLUS-FRACHON-MERLIE	Saint-Etienne	19 125 €		5 738 €	
Valorisation des parties communes	2024.TRANSITOIRE.003	Le syndicat des copropriétaires de la copropriété du 4 square Violette représenté par CITYA-CHEYLUS-FRACHON-MERLIE	Saint-Etienne	20 187 €		6 056 €	
Accession à la propriété	2024.TRANSITOIRE.004	M. Rachid ECHIKER Mme Sanae LE KOUHIATTE	VILLARS	30 620 €	13 325 €	8 000 €	67 % Classe : C
TOTAL				98 838 €	13 325 €	28 666 €	